

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
20 octobre 2011 (20.10.2011)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2011/127607 A1

(51) Classification internationale des brevets :
B62D 55/07 (2006.01) B60K 11/06 (2006.01)
A63C 11/10 (2006.01) B60K 11/08 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/CA2011/050202

(22) Date de dépôt international :
15 avril 2011 (15.04.2011)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
61/342,538 15 avril 2010 (15.04.2010) US

(72) Inventeur; et

(71) Déposant : MARTEL, Yvon [CA/CA]; 3556 rang St-Pierre, Saguenay, Québec G7H 0E6 (CA).

(74) Mandataire : IPAXIO S.E.N.C.; 2250, Boul. St. Martin Est, bureau 100, Laval, Québec H7E 5A4 (CA).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO,

DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PE, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Déclarations en vertu de la règle 4.17 :

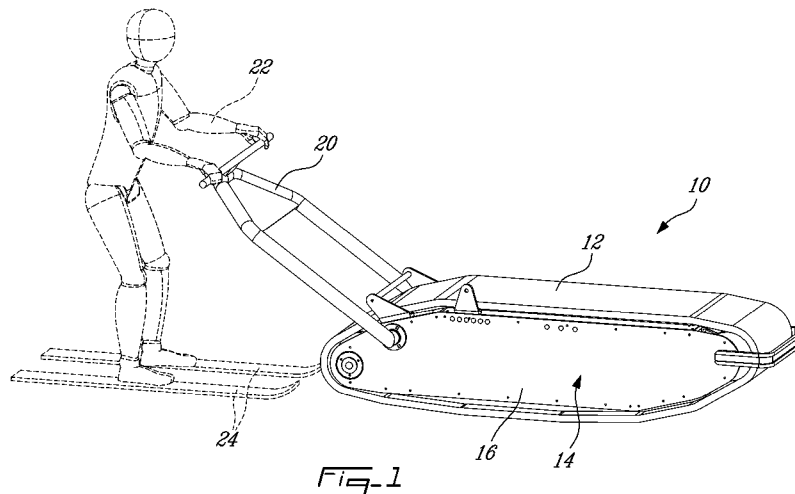
— relative au droit du déposant de demander et d'obtenir un brevet (règle 4.17.ii)

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(54) Title : COMPACT PULLING APPARATUS

(54) Titre : APPAREIL DE TRACTION COMPACT



(57) Abstract : The invention relates to a compact pulling apparatus including a sealed elongate housing extending along a longitudinal axis and defining an inner chamber, a track arranged around the housing along the longitudinal axis thereof and enabling the apparatus to move when the track is rotated around the housing, handlebars connected to the housing and extending rearward, and a drive motor for the track. The motor is located inside the inner chamber of the housing and includes an output shaft which is mechanically connected to the track. The apparatus can also include a circuit for ventilating the interior of the inner chamber of the housing and a generator for producing electricity.

(57) Abrégé :

[Suite sur la page suivante]

WO 2011/127607 A1

L'appareil de traction compact inclut un boîtier étanche de forme allongée s'étendant dans un axe longitudinal et définissant une chambre interne, une chenille disposée autour du boîtier selon son axe longitudinal et permettant à l'appareil de se mouvoir lorsque la chenille est entraînée en rotation autour du boîtier, un guidon relié au boîtier et s'étendant vers l'arrière, et un moteur d'entraînement de la chenille. Le moteur est situé dans la chambre interne du boîtier et inclut un arbre de sortie relié mécaniquement à la chenille. L'appareil peut inclure également un circuit de ventilation de l'intérieur de la chambre interne du boîtier et un générateur afin de produire de l'électricité.

APPAREIL DE TRACTION COMPACT

RÉFÉRENCE À UNE DEMANDE ANTÉRIEURE

Le présent dossier revendique la priorité à la demande de brevet déposée aux États-Unis le 15 avril 2010 sous le numéro 61/342,538, laquelle demande de brevet est intégralement incorporée
5 par référence au présent dossier.

DOMAINE TECHNIQUE

Le domaine technique concerne les appareils de traction compacts pouvant se déplacer sur des terrains difficiles, comme par exemple des terrains recouverts de neige, de sable, de boue, etc.

ÉTAT DE LA TECHNIQUE

10 Plusieurs appareils ont été proposés au fil des années afin de permettre de circuler en terrains difficiles. Parmi ces appareils, plusieurs concernent des appareils compacts permettant une propulsion ou une traction d'une personne, notamment d'un skieur, à l'aide d'une chenille entraînée en rotation par un moteur. On en trouve des exemples dans les documents FR-2,431,304 (Jaulmes) publié le 15 février 1980 et US-4,519,470 (Allisio) publié le 28 mai 1985.
15 De nombreux autres exemples existent. La plupart de ces appareils utilisent un moteur à essence pour entraîner la chenille en rotation. Certains utilisent un moteur électrique. Les appareils de ce genre peuvent être utiles comme moyens de locomotion légers, notamment là où il est difficile ou encore interdit de circuler à l'aide d'un véhicule plus gros. Par exemple, lorsqu'il s'agit de terrains dont la surface est enneigée, il peut arriver que la neige soit beaucoup trop poudreuse et
20 profonde pour permettre la présence d'une motoneige. Un autre avantage de ces appareils est que

leur transport dans un autre véhicule est beaucoup plus simple et facile que dans le cas d'un véhicule plus gros et plus lourd, comme par exemple une motoneige.

Malheureusement, aucun des appareils proposés antérieurement ne s'est révélé être entièrement bien adapté aux conditions hivernales très rigoureuses que l'on peut retrouver à certaines périodes de l'année dans les endroits où ces appareils sont susceptibles d'être utiles. Par exemple, une température très froide peut réduire considérablement la fiabilité et l'autonomie d'un appareil muni d'un moteur électrique alimenté par des batteries. Dans le cas d'un moteur à essence, la combinaison du froid extérieur et de la chaleur dégagée par le moteur peut occasionner des accumulations de glace et de neige compactée à des endroits sensibles de l'appareil. De plus, les températures moins froides sont davantage susceptibles d'occasionner des infiltrations d'eau dans l'appareil et ainsi causer des pannes qui peuvent être difficile à réparer, surtout lorsqu'elles surviennent dans des endroits loin en forêt ou dans d'autres endroits difficiles d'accès.

Les appareils proposés antérieurement ne permettent pas non plus de transporter facilement un générateur électrique à des endroits difficiles d'accès.

Il est donc clair que des améliorations dans le domaine technique concerné sont encore nécessaires.

SOMMAIRE

Selon un aspect, il est proposé un appareil de traction compact, caractérisé en ce qu'il inclut : un boîtier étanche de forme allongée s'étendant dans un axe longitudinal et définissant une chambre interne, le boîtier ayant une paroi supérieure et une paroi inférieure; une chenille disposée autour

du boîtier selon son axe longitudinal et permettant à l'appareil de se mouvoir lorsque la chenille est entraînée en rotation autour du boîtier; un guidon relié au boîtier et s'étendant substantiellement vers l'arrière; un moteur d'entraînement de la chenille, le moteur étant situé dans la chambre interne du boîtier et incluant un arbre de sortie relié mécaniquement à la chenille; et un circuit de ventilation de l'intérieur de la chambre interne du boîtier, le circuit de ventilation comprenant une entrée d'air et une sortie d'air qui communiquent avec l'extérieur du boîtier, le circuit de ventilation permettant de maintenir une température au-dessus du point de congélation à l'intérieur de la chambre interne lorsque la température extérieure est plus basse et permettant de refroidir l'intérieur de la chambre interne lorsque sa température est au-dessus d'une limite supérieure.

Selon un autre aspect, il est proposé un appareil de traction compact, caractérisé en ce qu'il inclut : un boîtier étanche de forme allongée s'étendant dans un axe longitudinal et définissant une chambre interne, le boîtier ayant une paroi supérieure et une paroi inférieure; une chenille disposée autour du boîtier selon son axe longitudinal et permettant à l'appareil de se mouvoir lorsque la chenille est entraînée en rotation autour du boîtier; un guidon relié au boîtier et s'étendant substantiellement vers l'arrière; un générateur placé dans la chambre interne du boîtier et servant à produire de l'électricité pouvant alimenter un équipement externe; et un moteur à essence servant à sélectivement entraîner la chenille en rotation et à faire tourner le générateur, le moteur étant situé dans la chambre interne du boîtier.

Selon un autre aspect, il est proposé une méthode de fabrication d'un appareil telle que définit précédemment.

Selon un autre aspect, il est proposé l'usage d'un appareil de traction compact tel que proposé précédemment, caractérisé en ce que l'appareil circule sur un terrain enneigé.

Selon un autre aspect, il est proposé une méthode d'utiliser un appareil de traction compact du type comprenant un boîtier étanche de forme allongée s'étendant dans un axe longitudinal et
5 définissant une chambre interne dans laquelle est placé un moteur, et comprenant également une chenille disposée autour du boîtier selon son axe longitudinal et permettant à l'appareil de se mouvoir lorsque la chenille est entraînée en rotation autour du boîtier à l'aide du moteur; la méthode étant caractérisée en ce qu'elle comprend les étapes simultanées suivantes : maintenir une température minimale dans la chambre interne en utilisant de la chaleur dégagée par le
10 moteur; évacuer la chaleur dans la chambre interne si la température dépasse une valeur limite; et maintenir une pression positive dans la chambre interne.

Davantage de détails sur ces aspects de même que sur d'autres aspects du concept proposé seront apparent à la lumière de la description détaillée qui suit et des figures en annexe.

BRÈVE DESCRIPTION DES FIGURES

15 La figure 1 est une vue isométrique d'un exemple d'un appareil réalisé selon le concept proposé;

La figure 2 est une vue de côté de l'appareil montré à la figure 1;

La figure 3 est une vue similaire à la figure 1 mais montre l'appareil sans sa chenille et sans les parois latérales sur les côtés de son boîtier;

La figure 4 est une vue similaire à la figure 3 mais montre le côté gauche de l'appareil vu de l'arrière;

La figure 5 est une vue du côté droit de l'appareil montré à la figure 3;

La figure 6 est une vue du dessus de l'appareil montré à la figure 3;

- 5 La figure 7 est une vue similaire à la figure 1 mais dans laquelle l'opérateur est debout dans un traîneau attelé à l'appareil; et

Les figures 8 à 13 sont des vues similaires aux figures 1 à 6 mais montrent un deuxième exemple d'appareil dans lequel un moteur électrique est utilisé.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

- 10 La figure 1 est une vue isométrique d'un exemple d'un appareil 10 incorpore selon le concept proposé. Dans cet exemple, l'appareil 10 utilise un moteur à essence pour faire tourner une chenille 12 placée autour d'un boîtier étanche 14 ayant une forme allongée. Il est à noter à ce point-ci que la référence à un boîtier « étanche » signifie que sa construction est étanche mais n'exclut pas la présence d'un circuit de ventilation de l'intérieur du boîtier 14. Ce circuit de
15 ventilation comprend au moins une entrée d'air et au moins une sortie d'air. Le circuit de ventilation permet notamment de refroidir l'intérieur du boîtier 14 lorsque sa température est au-dessus d'une limite supérieure, comme par exemple au-dessus de 25°C. D'autres valeurs sont également possibles.

La rotation de la chenille 12 autour du boîtier 14 permet à l'appareil 10 de se mouvoir. Le boîtier 14 a une forme surbaissée afin de garder son centre de gravité le plus bas possible. Le boîtier 14 comprend une paroi latérale 16 de chaque côté. Le boîtier 14 peut être fait par exemple d'un matériau métallique, plastique ou les deux. L'aluminium est un exemple d'un matériau possible
5 pour le boîtier 14 car ce matériau est léger et résistant. La chenille 12 peut être faite de caoutchouc ou d'un autre polymère. D'autres matériaux sont possibles.

L'appareil 10 comprend un guidon 20 qui est relié au boîtier 14. Le guidon 20 s'étend substantiellement vers l'arrière de l'appareil 10. Le guidon 20 est destiné à être tenu et manipulé par un opérateur 22 situé à l'arrière de l'appareil 10, tel qu'illustré de façon semi-schématique à
10 la figure 1. Le guidon 20 peut être pivotant ou fixe, selon les besoins. Lorsqu'il est pivotant, il est possible de limiter le pivotement du guidon 20 entre un angle minimum et un angle maximum par rapport à l'horizontal.

L'opérateur 22 peut être équipé de skis 24 (ou l'équivalent) ou encore être à bord d'un traîneau attelé à l'appareil 10. Comme on peut le constater à la figure 1, le centre de gravité de l'appareil
15 10 est sous la hauteur des genoux de l'opérateur 22.

L'opérateur 22 dispose de contrôles sur les poignées du guidon 20 lui permettant notamment de contrôler la vitesse de déplacement de l'appareil 10 et d'autres fonctions. Les contrôles (non illustrés) peuvent être reliés au boîtier 14 à l'aide de fils et/ou de moyens de communications sans fil. Selon le modèle, il est notamment possible de prévoir un dispositif permettant à l'appareil 10
20 de reculer par la force de son moteur, ce qui peut s'avérer très utile dans certaines circonstances. Des leviers permettant d'activer un frein peuvent aussi être prévus (voir la figure 13). Ces leviers

peuvent être disposés de façon similaire aux freins d'une bicyclette ou d'une moto, par exemple. D'autres éléments peuvent être montés sur le guidon 20 selon les besoins, notamment une lampe, des cadrans indicateurs, etc.

Lorsqu'il circule vers l'avant, l'appareil 10 tire l'opérateur 22 et, s'il y a lieu, déplace une charge
5 utile, comme par exemple une charge utile placée à bord d'un traîneau attelé à l'appareil 10. Un tel appareil 10 peut facilement tirer une charge équivalente à deux fois son poids dans de la neige poudreuse. Par exemple, des tests effectués à l'aide d'un appareil de 125 kg (275 lb) ont démontrés qu'un tel appareil pouvait tirer une charge de 225 kg (500 lb) sur une distance de 150 m avec un seul plein d'essence.

10 L'opérateur 22 peut modifier la direction de déplacement de l'appareil 10 en bougeant latéralement le guidon 20 dans la direction opposée au virage à effectuer. Cette action est similaire à celle faite par l'opérateur d'une petite tondeuse à gazon conventionnelle.

La figure 2 est une vue de côté de l'appareil 10 montré à la figure 1. Les figures 1 et 2 montrent l'appareil 10 assemblé. La figure 3 est une vue similaire à la figure 1 mais montre l'appareil 10
15 sans sa chenille 12 et sans les parois latérales 16 sur les côtés de son boîtier 14. La figure 4 est une vue similaire à la figure 3 mais montre le côté gauche de l'appareil 10 vu de l'arrière. La figure 5 est une vue du côté droit de l'appareil 10 montré à la figure 3.

Comme on peut le voir en particulier aux figures 3 et 4, le boîtier 14 forme une chambre interne 30 dans laquelle sont placés différentes composantes de l'appareil 10, notamment son moteur à
20 essence 32. Le boîtier 14 possède également une paroi supérieure 14a, une paroi inférieure 14b, une paroi avant 14c et une paroi arrière 14d. Le boîtier 14 possède une structure de

renforcement, laquelle peut inclure une ou plusieurs parois internes pouvant compartimenter la chambre interne 30. Les compartiments communiquent entre eux.

Une paire de glissières supérieures 34 est disposée de façon longitudinale sur la paroi supérieure 14a du boîtier 14. Une paire de glissières inférieures, similaire à celle sur la paroi supérieure 14a, est disposée de façon longitudinale sur la paroi inférieure 14b du boîtier 14. Les glissières sont faites d'un matériau ayant un coefficient de friction très bas. Elles permettent notamment à la chenille 12 de tourner autour du boîtier 14 et de réduire la friction entre la face intérieure de la chenille 12 et l'extérieur du boîtier 14. Elles servent aussi de guides pour garder la chenille 12 dans l'axe de l'appareil 10. Les glissières s'étendent sur quelques centimètres au-delà des extrémités avant et arrière des parois supérieure 14a et inférieure 14b afin de supporter la chenille 12 sur presque toute la longueur de l'appareil 10.

Au moins un rouleau avant est monté en rotation à l'avant du boîtier 14. Dans l'exemple illustré, deux rouleaux avant 40 sont prévus. Les rouleaux avant 40 sont montés coaxialement autour d'un axe transversal avant 42, lequel est supporté par un axe interne graissé fixé à ses extrémités à deux plaques opposées 44 disposées parallèlement à l'axe longitudinal de l'appareil 10. Les plaques 44 sont reliées de façon rigide à l'avant du boîtier 14. Également dans l'exemple illustré, un pare-chocs 46 est prévu tout à l'avant de l'appareil 10. Les extrémités du pare-chocs 46 sont reliées aux deux plaques 44, tel que montré notamment aux figures 3 et 4. Un dégagement suffisant est prévu entre l'intérieur du pare-chocs 46 et les rouleaux avant 40 pour permettre à la chenille 12 de tourner autour du boîtier 14 sans accrocher l'intérieur du pare-chocs 46.

Au moins un rouleau arrière est monté en rotation à l'arrière du boîtier 14. Dans l'exemple illustré, deux rouleaux arrière 50 sont prévus. Les rouleaux arrière 50 sont montés coaxialement autour d'un axe transversal arrière 52, lequel est supporté à ses extrémités par des roulements situés dans deux plaques opposées 54 disposées parallèlement à l'axe longitudinal de l'appareil

5 10. Les plaques 54 sont reliées de façon rigide à l'arrière du boîtier 14. Également dans l'exemple illustré, un lien mécanique est prévu entre l'arbre de sortie d'une transmission 60 située dans le boîtier 14 et l'axe transversal arrière 52. Les rouleaux arrière 50 sont donc utilisés pour entraîner la chenille 12 en rotation afin de pouvoir déplacer l'appareil 10. Différents types de liens mécaniques peuvent être utilisés entre la transmission 60 et l'axe transversal arrière 52.

10 Celui qui est illustré comprend une courroie 62 ou une chaîne et permet une réduction de la vitesse de rotation entre l'arbre de sortie de la transmission 60 et l'axe transversal arrière 52. D'autres types de liens et configurations sont également possibles. Le lien mécanique entre le moteur 32 et la transmission 60 est assuré par une courroie 64. La transmission 60 peut permettre par exemple la marche avant et arrière. Elle peut avoir un ou encore plusieurs vitesses, ou bien

15 être à vitesse variable.

L'axe transversal arrière 52 supporte également un disque de frein 66, lequel est montré à la figure 4. Le disque est placé près de l'extrémité de gauche dans l'exemple. Les mâchoires du frein sont reliées au boîtier 14 et peuvent être actionnées par l'opérateur 22 à partir du guidon 20 (voir la figure 13).

20 Le moteur d'entraînement 32 de la chenille 12 dans l'exemple des figures 1 à 4 est un moteur à essence placé directement à l'avant de la transmission 60. Une paroi transversale intermédiaire est présente dans l'exemple illustré afin de renforcer la partie entre le moteur à essence 32 et la

transmission 60. Le moteur à essence 32 est alimenté en carburant à partir d'un réservoir 70 situé à l'avant de la chambre interne 30 de l'appareil 10. Une batterie 72 est placée à côté du réservoir à essence. Cette batterie 72 sert notamment à alimenter le démarreur électrique du moteur à essence 32. L'opérateur 22 peut ainsi démarrer et arrêter le moteur 32 sans avoir à y accéder
5 directement.

L'appareil 10 des figures 1 à 5 intègre également un générateur 80 placé dans la chambre interne 30 et pouvant produire de l'électricité destiné à alimenter un ou des équipements externes à un voltage correspondant notamment à une prise de courant domestique, comme par exemple 110V ou 220V/240V à 60Hz ou encore à 50Hz. Une ou des prises de courant sont disponibles sur
10 l'appareil 10 ou encore sur le générateur 80 lui-même. Le générateur 80 comprend un rotor interne pouvant être entraîné en rotation à l'aide du même moteur à essence 32. La possibilité de générer de l'électricité à partir de l'appareil 10 peut être très avantageuse pour des utilisateurs tels que des ouvriers appelés à utiliser des outils électriques sur des sites isolés, ou encore des propriétaires de chalets situés loin des zones habitées. De très nombreuses autres utilisations
15 peuvent être envisagées. Un générateur ayant une puissance de 4000 à 6000W peut être installé dans un appareil 10 de la taille représentée. Un générateur plus petit ou même plus gros est aussi possible.

L'axe du générateur 80 est disposé transversalement à l'axe longitudinal de l'appareil 10. Le générateur 80 pourrait aussi être placé autrement dans certains modèles. Il est relié à l'arbre de
20 sortie du moteur à essence 32 par une courroie de transmission 82. Un embrayage électrique 84 monté sur l'arbre du générateur 80 permet d'activer et de désactiver à distance le lien mécanique entre le générateur et le moteur à essence 32. Ainsi, lorsque le générateur 80 n'a pas à être

utilisé, comme par exemple lorsque l'appareil 10 est en déplacement, la rotation inutile du rotor du générateur 80 peut être évitée. Lorsque le générateur 80 est en fonction, la transmission 60 de l'appareil 10 est mise au neutre.

L'admission d'air neuf à l'intérieur de la chambre interne 30 du boîtier 14 se fait par une série
5 d'ouvertures 90 prévues sur au moins un côté du boîtier 14, immédiatement sous la paroi supérieure 14a. Les ouvertures 90 ont un diamètre relativement petit afin de permettre une diminution de l'ingestion de neige et de débris, comme par exemple des brindilles de bois ou autre. L'air qui passe par les ouvertures 90 entre dans une boîte d'admission 92 qui collecte l'air
10 provenant de toutes les ouvertures 90 de chaque côté du boîtier 14. Lors de l'utilisation de l'appareil 10, la boîte d'admission 92 est chauffée par le dessous grâce à la chaleur dégagée par le moteur à essence 32 et qui circule dans la chambre interne 30. Cette chaleur permet de garder la chambre interne 30 bien au-dessus du point de congélation (0°C) même si la température
15 extérieure est très froide, comme par exemple sous le -20°C. Grâce à cette chaleur, toute particule de neige qui entre dans la boîte d'admission 92 peut fondre et s'égoutter vers l'extérieur, et ce, même par temps froid. L'air sort de la boîte d'admission 92 par un tuyau de
sortie 94 qui est circulaire dans l'exemple. Le haut du tuyau de sortie 94 peut être surélevé de plusieurs millimètres par rapport au fond de la boîte d'admission 92 afin d'éviter l'écoulement de l'eau directement vers la chambre interne 30.

La figure 6 est une vue du dessus de l'appareil 10 montré à la figure 3. On peut y voir la boîte
20 d'admission d'air 92. L'air qui sort de la boîte d'admission 92 entre ensuite canalisé dans un conduit flexible 95 (illustré de façon schématique à la figure 4) menant à l'entrée 33 de la volute du ventilateur de refroidissement intégrée au moteur à essence 32. Le ventilateur dans le moteur

32 génère ainsi la force de succion requise pour aspirer l'air par les ouvertures 90. L'air de refroidissement passe autour du ou des cylindres du moteur à essence 32 et aboutit ensuite à l'intérieur de la chambre interne 30.

La sortie de l'air de l'intérieur de l'appareil 10 s'effectue de deux façons. D'une part, la combustion de l'essence dans le moteur 32 génère des gaz d'échappement. L'air servant à cette combustion est admis à l'intérieur du moteur 32 à partir de l'intérieur de la chambre interne 30 ou peut aussi provenir directement de la boîte d'admission 92 dans le cas de certains moteurs. Les gaz d'échappement à la sortie du ou des cylindres du moteur 32 sont ensuite dirigés vers l'arrière de l'appareil 10 par un tuyau d'échappement 96, lequel est montré à la figure 6. La sortie du tuyau d'échappement 96 se situe dans l'espace 98 où se trouvent l'axe transversal arrière 52 et les deux rouleaux arrière 50. Cet espace 98 est partiellement obstrué par la présence de la chenille 12 lorsque l'appareil 10 est assemblé. Cette configuration permet notamment de réduire le bruit et d'éviter tout contact possible de la peau ou des vêtements de l'opérateur 22 avec la sortie chaude du tuyau d'échappement 96. D'autres configurations sont également possibles.

De l'air est aussi évacué de l'intérieur de la chambre interne 30 par une sortie d'air qui fait partie du circuit de ventilation. L'air passant par la sortie traverse tout d'abord par le circuit de refroidissement du générateur 80 et circule ensuite par un conduit flexible 104 (représenté de façon schématique à la figure 4) jusqu'à l'entrée d'une boîte de sortie d'air 100. La boîte de sortie 100 a une construction similaire à celle de la boîte d'admission 92. L'air est ensuite évacuée par des ouvertures 102 placés sur au moins un côté du boîtier 14.

Lorsque le générateur 80 est en fonction, le ventilateur intégré au générateur 80 contribue au déplacement de l'air afin d'augmenter le débit d'air pour son refroidissement. Des ventilateurs additionnels placés en série sur les conduits flexibles reliés à l'entrée et à la sortie d'air peuvent permettre d'augmenter davantage la circulation d'air si la température dans la chambre interne 5 30 devient trop élevée. Ces ventilateurs peuvent être mis en marche automatiquement grâce à un thermostat muni d'une sonde de température ou d'un autre dispositif.

L'appareil 10 est configuré de telle sorte qu'une pression positive est créée dans la chambre interne 30. Cela est réalisé en prévoyant une surface totale d'admission de l'air plus grande que la surface totale de sortie. Dans l'exemple, le nombre d'ouvertures 90 est plus grand que le 10 nombre d'ouvertures 102. La pression positive permet notamment d'obtenir une meilleure étanchéité du boîtier 14.

Lorsque l'appareil 10 est en mouvement, les côtés du boîtier 14 sont fermés de façon étanche à l'aide des parois latérales 16, lesquelles sont montrées aux figures 1 et 2. Ces parois latérales 16 sont visées ou autrement fixées au reste du boîtier 14. L'intérieur du boîtier 14 demeure ainsi 15 étanche et sec lors de l'utilisation de l'appareil 10.

Tel qu'il est montré à la figure 5, le dessous du boîtier 14 est bombé en son centre. Cette surélévation est d'environ 3 cm à l'avant et à l'arrière de la chenille 12 dans l'appareil 10 montré en exemple. Cette partie centrale correspond environ au tiers de la longueur de l'appareil 10. La surélévation facilite notamment le mouvement de lacet lors des virages ainsi que le pivotement 20 manuel de l'appareil 10 sur des surfaces dures et rugueuses, comme par exemple l'asphalte et le béton. De plus, l'avant de la paroi inférieure 14b définit un angle par rapport à l'horizontal.

L'axe transversal avant 42 est ainsi plus haut que l'axe transversal arrière 52. Cela facilite aussi le passage par-dessus des obstacles.

La figure 7 est une vue similaire à la figure 1 mais dans laquelle l'opérateur 22 est debout dans un traîneau 200 attelé à l'appareil 10. L'attelage 202 du traîneau 200 est relié à un support 210 ayant
5 la forme, dans l'exemple montré, d'une tige transversale droite ou encore légèrement recourbée vers l'arrière en son centre. La tige transversale 210 est soutenue par deux plaques correspondantes 212 projetant vers le haut du boîtier 14. L'attelage 202 comprend deux bras de retenue du traîneau 200, lesquels sont fixés à une plaque 204 qui peut pivoter autour d'un axe
10 vertical à sa jonction avec un élément d'attache 206. L'élément d'attache 206 peut coulisser de gauche à droite le long de la tige transversale 210 grâce à des poulies placées de chaque côté de l'élément d'attache 206. Dans un virage, l'élément d'attache 206 peut alors se déplacer vers l'une des extrémités de la tige transversale 210, ce qui facilite la maniabilité de l'appareil 10 et diminue l'effort requis de la part de l'opérateur 22.

Les figures 8 à 13 sont des vues similaires aux figures 1 à 6 mais montrent un deuxième exemple
15 d'appareil 300 dans lequel un moteur électrique est utilisé. Cet appareil 300 est autrement similaire à l'appareil 10 de l'exemple précédent. L'appareil 300 comprend une notamment chenille 302, un boîtier étanche 304 et un guidon 306, lequel est tenu par un opérateur 308. L'appareil 300 peut aussi être utilisé avec le traîneau 200 de la figure 7.

La chenille 302 de l'appareil 300 est entraînée en rotation à l'aide d'un moteur électrique 310
20 (figure 10). Ce moteur 310 est alimenté en électricité par une ou plusieurs batteries 312, également placées dans la chambre interne 314 du boîtier 304. Le moteur électrique 310 peut

être du type AC ou DC, avec ou sans aimants permanents. Un groupe de quatre batteries au plomb à décharge profonde 312 est montré dans l'exemple illustré. Le nombre et le type de batteries 312 peuvent différer selon les besoins. Les batteries 312 sont reliées à un contrôleur électrique actionné par l'opérateur 308 à partir des poignées du guidon 306. Les différentes
5 connexions électriques ne sont pas illustrées dans les figures afin de simplifier les illustrations.

En cours d'utilisation, le moteur électrique 310 dégage de la chaleur. Cette chaleur représente environ 10% de l'énergie électrique puisée dans les batteries 312. La chaleur ainsi dissipée est utilisée dans la chambre interne 314 de l'appareil 300 pour tenir au chaud les batteries 312 lorsque la température extérieure est très froide. Cette chaleur permet alors de conserver une
10 température optimale des batteries malgré le temps très froid. La température optimale peut être par exemple de l'ordre de 20 à 25°C. D'autres températures sont aussi possibles. La récupération de cette chaleur est bénéfique car la plupart des batteries perdent leur efficacité par temps froid. C'est notamment le cas des batteries au plomb. Bien que des types de batteries plus performantes existent, les batteries au plomb demeure un choix intéressant parce qu'elles sont
15 facilement disponibles et relativement peu dispendieuses. Elles résistent mieux au froid que des batteries au nickel ou au lithium, par exemple. L'efficacité des batteries au plomb baisse cependant de façon presque linéaire en fonction de la température, passant par exemple de 100% pour 25°C à 30% pour -40°C, selon le type exact de batterie. La baisse d'efficacité a donc une incidence directe sur l'autonomie de l'appareil 300. En gardant la chaleur dans le boîtier 304 par
20 temps froid, les batteries 312 peuvent alors conserver une efficacité nettement supérieure à celle qu'elles auraient à basse température. L'intérieur du boîtier 304 peut aussi être isolé pour aider à conserver la chaleur.

Un système interne de ventilation est prévu en cas de surchauffe, par exemple lorsque l'appareil 300 opère par temps doux et que le moteur électrique 310 est très sollicité. Ce système interne de ventilation fait partie du circuit de ventilation. Il peut comprendre un thermostat qui actionne au moins un ventilateur assurant un apport d'air de l'extérieur afin de dissiper la chaleur interne.

5 L'entrée d'air et la sortie d'air peuvent être placées dans le haut du guidon 306 à une certaine distance l'un de l'autre. L'air circule alors dans les tuyaux formant les côtés du guidon 306. Le ou les ventilateurs peuvent être placés dans le boîtier 304 ou encore dans le guidon 306. La jonction entre le guidon 306 et le boîtier 304 est configurée afin de permettre un passage de l'air entre les deux. Ainsi, le boîtier 304 peut être construit de façon très étanche jusqu'à la hauteur de
10 l'entrée et de la sortie d'air dans le guidon 306. Une pression est positive est maintenue à l'intérieur de la chambre interne 314 afin de réduire les risques d'infiltration d'eau par des endroits qui ne seraient pas entièrement bien scellés. L'appareil 300 pourra même alors être immergé de façon ponctuelle, ce qui peut être requis par exemple lorsque l'appareil 300 doit franchir un ruisseau non gelé ou un autre point d'eau similaire.

15 Il est possible d'incorporer un élément chauffant, comme par exemple un câble chauffant, à l'intérieur du boîtier 304 afin de garder les batteries 312 au chaud lors de leur charge à l'extérieur par temps froid et aussi lors de leur entreposage extérieur.

Il est également possible de prévoir un support fixe placé au-dessus de la chenille 302. Ce support peut être installé sur l'un ou l'autre des exemples d'appareils 10, 300 présentés. Le
20 support peut être utile pour transporter de l'équipement, comme par exemple une boîte à outils.

La présente description détaillée et les figures en annexe ne sont que des exemples. Une personne œuvrant dans le domaine saura reconnaître que des variantes peuvent y être apportées tout en restant dans le cadre du concept proposé.

REVENDEICATIONS :

1. Un appareil de traction compact, caractérisé en ce qu'il inclut :
 - un boîtier étanche de forme allongée s'étendant dans un axe longitudinal et définissant une chambre interne, le boîtier ayant une paroi supérieure et une paroi inférieure;
 - une chenille disposée autour du boîtier selon son axe longitudinal et permettant à l'appareil de se mouvoir lorsque la chenille est entraînée en rotation autour du boîtier;
 - un guidon relié au boîtier et s'étendant substantiellement vers l'arrière;
 - un moteur d'entraînement de la chenille, le moteur étant situé dans la chambre interne du boîtier et incluant un arbre de sortie relié mécaniquement à la chenille; et
 - un circuit de ventilation de la chambre interne du boîtier, le circuit de ventilation comprenant une entrée d'air et une sortie d'air qui communiquent avec l'extérieur du boîtier, le circuit de ventilation permettant de maintenir une température au-dessus du point de congélation à l'intérieur de la chambre interne lorsque la température extérieure est plus basse et permettant de refroidir l'intérieur de la chambre interne lorsque sa température est au-dessus d'une limite supérieure.

2. L'appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il inclut :
 - une paire de glissières supérieures disposée de façon longitudinale sur la paroi supérieure du boîtier;
 - une paire de glissières inférieures disposée de façon longitudinale sur la paroi inférieure du boîtier;

au moins un rouleau avant monté en rotation à l'avant du boîtier; et

au moins un rouleau arrière monté en rotation à l'arrière du boîtier;

la chenille comprenant une face intérieure qui est supportée par les glissières et les rouleaux.

3. L'appareil selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il inclut une transmission assurant au moins une partie du lien mécanique entre le moteur et la chenille.
4. L'appareil selon la revendication 3, caractérisé en ce que la transmission est reliée mécaniquement au rouleau arrière.
5. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le moteur est un moteur à essence alimenté en carburant à partir d'un réservoir situé dans la chambre interne du boîtier.
6. L'appareil selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend un générateur placé dans la chambre interne et servant à produire de l'électricité pouvant alimenter un équipement externe.
7. L'appareil selon la revendication 6, caractérisé en ce que le générateur produit de l'électricité à un voltage correspondant à une prise de courant domestique.
8. L'appareil selon la revendication 6 or 7, caractérisé en ce que le générateur comprend un axe de rotation disposé de façon transversale à l'axe longitudinal du boîtier.
9. L'appareil selon la revendication 8, caractérisé en ce que le générateur et le moteur à essence sont reliés mécaniquement par l'intermédiaire d'un embrayage électrique.

10. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 5 à 9, caractérisé en ce que l'entrée d'air du circuit de ventilation comprend une boîte d'admission d'air placée en haut de la chambre interne et permettant de réduire une ingestion de neige vers la chambre interne.
11. L'appareil selon la revendication 10, caractérisé en ce que la boîte d'admission d'air comprend des ouvertures situées sur au moins un côté du boîtier.
12. L'appareil selon la revendication 11, caractérisé en ce que les ouvertures de la boîte d'admission d'air sont situées sur les deux côtés du boîtier, chaque ouverture étant en lien avec une sortie d'air de la boîte d'admission d'air.
13. L'appareil selon la revendication 12, caractérisé en ce que la sortie d'air de la boîte d'admission d'air est reliée à une volute de refroidissement du moteur.
14. L'appareil selon la revendication 13, caractérisé en ce que le lien entre la sortie d'air de la boîte d'admission d'air et la volute de refroidissement du moteur comprend un tuyau flexible.
15. L'appareil selon la revendication 14, caractérisé en ce que la sortie d'air du circuit de ventilation comprend une boîte de sortie d'air placée en haut de la chambre interne.
16. L'appareil selon la revendication 15, caractérisé en ce que la boîte de sortie d'air comprend des ouvertures situées sur au moins un côté du boîtier.
17. L'appareil selon la revendication 16, caractérisé en ce que les ouvertures de la boîte de sortie d'air sont situées sur les deux côtés du boîtier, chaque ouverture étant en lien avec une entrée d'air de la boîte de sortie d'air.

18. L'appareil selon la revendication 17, caractérisé en ce que l'entrée d'air de la boîte de sortie d'air est reliée à une sortie d'un circuit de refroidissement d'un autre élément à l'intérieur de la chambre interne.
19. L'appareil selon la revendication 18, caractérisé en ce que le lien entre l'entrée d'air de la boîte de sortie d'air et la sortie du circuit de refroidissement de l'autre élément comprend un tuyau flexible.
20. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 5 à 19, caractérisé en ce que l'appareil comprend un tuyau d'échappement, le tuyau d'échappement ayant une première extrémité reliée au moteur et une deuxième extrémité débouchant à l'extérieur de la chambre interne.
21. L'appareil selon la revendication 20, caractérisé en ce que la deuxième extrémité du tuyau d'échappement débouche à l'arrière de l'appareil, entre le boîtier et l'intérieur de la chenille.
22. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 5 à 21, caractérisé en ce que la chambre interne est maintenue à une pression positive relativement à la pression atmosphérique.
23. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le moteur est un moteur électrique alimenté par au moins une batterie située dans la chambre interne du boîtier.
24. L'appareil selon la revendication 23, caractérisé en ce que le circuit de ventilation utilise la chaleur dégagée par le moteur électrique comme source de chaleur.

25. L'appareil selon la revendication 23 ou 24, caractérisé en ce que le moteur électrique est alimenté par plusieurs batteries au plomb.
26. L'appareil selon la revendication 25, caractérisé en ce que la température dans la chambre interne est maintenue approximativement entre 20 et 25°C afin d'assurer une efficacité optimale des batteries.
27. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 23 à 26, caractérisé en ce que l'entrée d'air et la sortie d'air du circuit de ventilation sont situées dans le guidon.
28. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 23 à 27, caractérisé en ce que la chambre interne est maintenue à une pression positive relativement à la pression atmosphérique.
29. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 28, caractérisé en ce que le boîtier comprend des parois latérales amovibles.
30. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 29, caractérisé en ce que l'appareil comprend un support destiné à recevoir une extrémité d'un attelage d'un traîneau.
31. L'appareil selon la revendication 30, caractérisé en ce que le support comprend une tige transversale reliée au haut du boîtier.
32. L'appareil selon la revendication 31, caractérisé en ce que la tige transversale et l'extrémité de l'attelage sont reliés de façon coulissante.

33. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 32, caractérisé en ce que l'appareil comprend un frein actionnable à partir du guidon.
34. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 33, caractérisé en ce qu'il comprend un élément chauffant placé dans la chambre interne et pouvant être alimenté en électricité de l'extérieur pour conserver une température minimale lorsque l'appareil n'est pas en utilisation.
35. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 34, caractérisé en ce que le boîtier de l'appareil est fait au moins partiellement d'aluminium.
36. Un appareil de traction compact, caractérisé en ce qu'il inclut :
- un boîtier étanche de forme allongée s'étendant dans un axe longitudinal et définissant une chambre interne, le boîtier ayant une paroi supérieure et une paroi inférieure;
 - une chenille disposée autour du boîtier selon son axe longitudinal et permettant à l'appareil de se mouvoir lorsque la chenille est entraînée en rotation autour du boîtier;
 - un guidon relié au boîtier et s'étendant substantiellement vers l'arrière;
 - un générateur placé dans la chambre interne du boîtier et servant à produire de l'électricité pouvant alimenter un équipement externe; et
 - un moteur à essence servant à sélectivement entraîner la chenille en rotation et à faire tourner le générateur, le moteur étant situé dans la chambre interne du boîtier.
37. L'appareil selon la revendication 36, caractérisé en ce qu'il inclut :

une paire de glissières supérieures disposée de façon longitudinale sur la paroi supérieure du boîtier;

une paire de glissières inférieures disposée de façon longitudinale sur la paroi inférieure du boîtier;

au moins un rouleau avant monté en rotation à l'avant du boîtier; et

au moins un rouleau arrière monté en rotation à l'arrière du boîtier;

la chenille comprenant une face intérieure qui est supportée par les glissières et les rouleaux.

38. L'appareil selon la revendication 37, caractérisé en ce qu'il inclut une transmission assurant au moins une partie du lien mécanique entre le moteur et la chenille.
39. L'appareil selon la revendication 38, caractérisé en ce que la transmission est reliée mécaniquement au rouleau arrière.
40. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 36 à 39, caractérisé en ce que le générateur produit de l'électricité à un voltage correspondant à une prise de courant domestique.
41. L'appareil l'une quelconque des revendications 36 à 40, caractérisé en ce que le générateur comprend un axe de rotation disposé de façon transversale à l'axe longitudinal du boîtier.
42. L'appareil selon la revendication 40 ou 41, caractérisé en ce que le rotor interne du générateur et le moteur à essence sont reliés mécaniquement par l'intermédiaire d'un embrayage électrique.

43. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 36 à 42, caractérisé en ce que la chambre interne est maintenue à une pression positive relativement à la pression atmosphérique.
44. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 36 à 43, caractérisé en ce que le boîtier comprend des parois latérales amovibles.
45. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 36 à 44, caractérisé en ce que l'appareil comprend un support destiné à recevoir une extrémité d'un attelage d'un traîneau.
46. L'appareil selon la revendication 45, caractérisé en ce que le support comprend une tige transversale reliée au haut du boîtier.
47. L'appareil selon la revendication 46, caractérisé en ce que la tige transversale et l'extrémité de l'attelage sont reliés de façon coulissante.
48. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 36 à 47, caractérisé en ce que l'appareil comprend un frein actionnable à partir du guidon.
49. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 36 à 48, caractérisé en ce qu'il comprend un élément chauffant placé dans la chambre interne et pouvant être alimenté en électricité de l'extérieur pour conserver une température minimale lorsque l'appareil n'est pas en utilisation.
50. L'appareil selon l'une quelconque des revendications 36 à 49, caractérisé en ce que le boîtier de l'appareil est fait au moins partiellement d'aluminium.

51. Une méthode de fabrication d'un appareil tel que définit selon l'une quelconque des revendications 1 à 50.
52. La méthode selon la revendication 51, qui comprend au moins l'une des actions suivantes : plier, souder, coller, visser, boulonner, couper et peindre.
53. Usage d'un appareil de traction compact selon l'une quelconque des revendications 1 à 50, caractérisé en ce que l'appareil circule sur un terrain enneigé.
54. Une méthode d'utiliser un appareil de traction motorisé du type comprenant un boîtier étanche de forme allongée s'étendant dans un axe longitudinal et définissant une chambre interne dans laquelle est placé un moteur, et comprenant également une chenille disposée autour du boîtier selon son axe longitudinal et permettant à l'appareil de se mouvoir lorsque la chenille est entraînée en rotation autour du boîtier à l'aide du moteur;
- la méthode étant caractérisée en ce qu'elle comprend les étapes simultanées suivantes :
- maintenir une température minimale dans la chambre interne en utilisant de la chaleur dégagée par le moteur;
- évacuer la chaleur dans la chambre interne si la température dépasse une valeur limite;
- et
- maintenir une pression positive dans la chambre interne.
55. La méthode selon la revendication 54, caractérisé en ce qu'est comprend :
- mouvoir l'appareil sur un terrain enneigé.
56. La méthode selon la revendication 55, caractérisé en ce que l'étape de mouvoir l'appareil comprend :

alimenter le moteur en essence à partir au moins un réservoir à essence situé dans la chambre interne.

57. La méthode selon la revendication 55, caractérisé en ce que l'étape de mouvoir l'appareil comprend :

alimenter le moteur en électricité à partir d'au moins une batterie située dans la chambre interne.

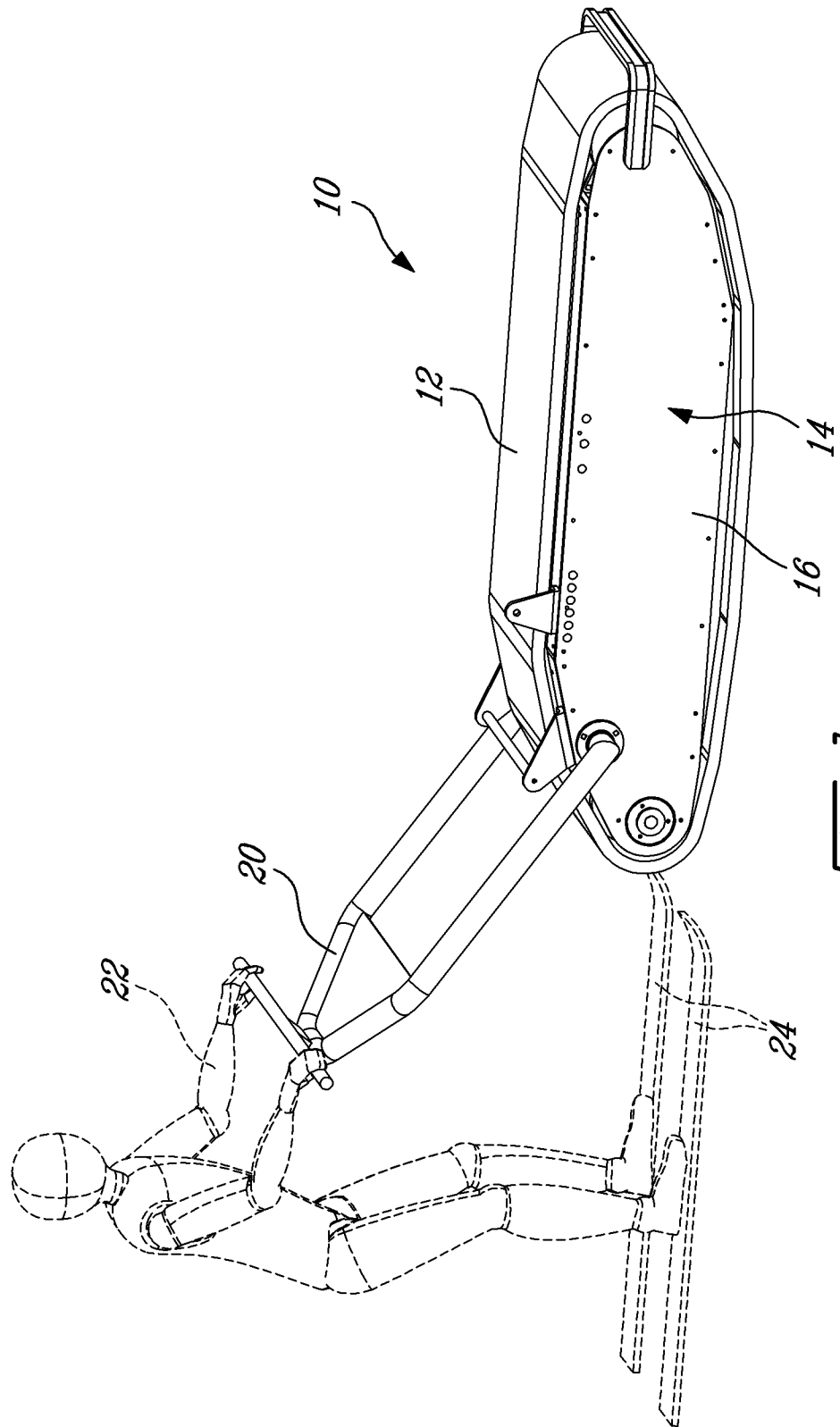


FIG-1

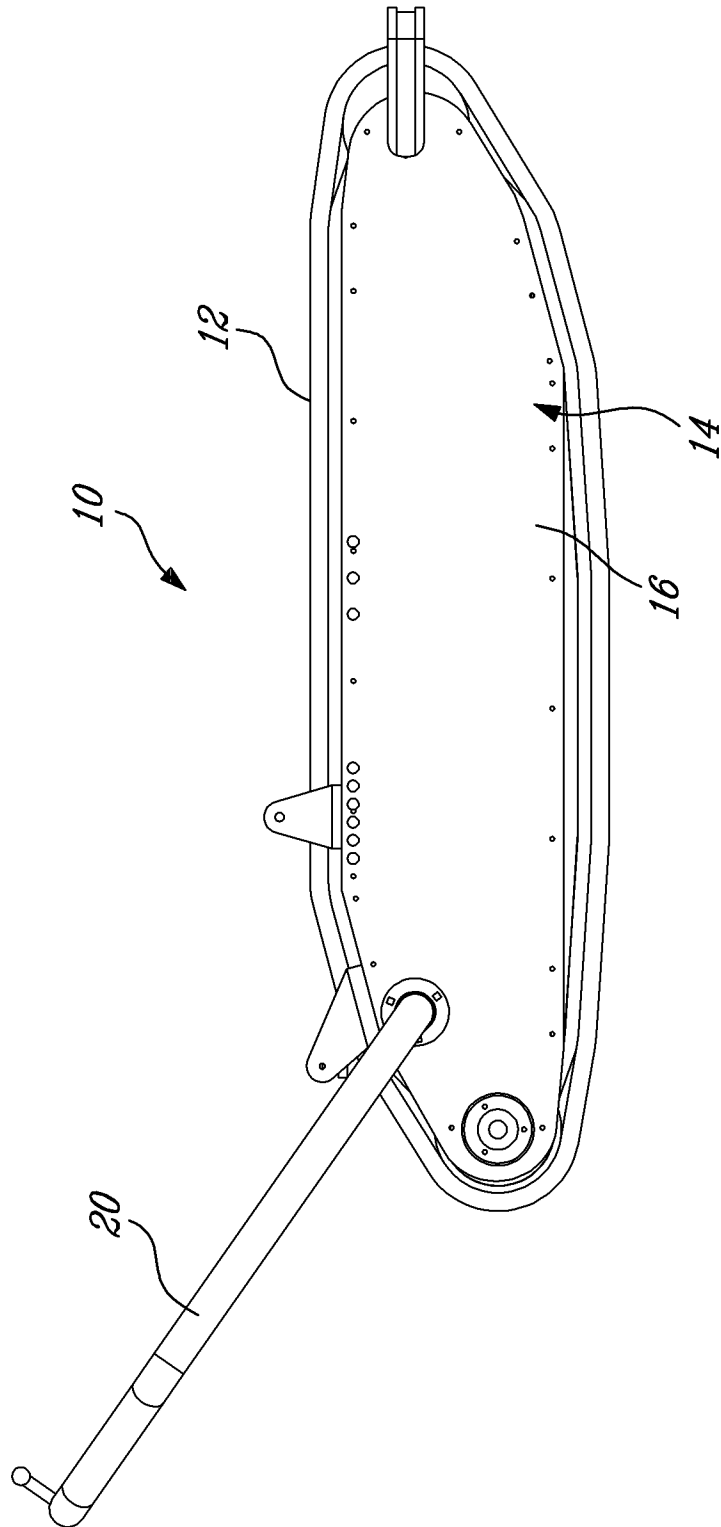
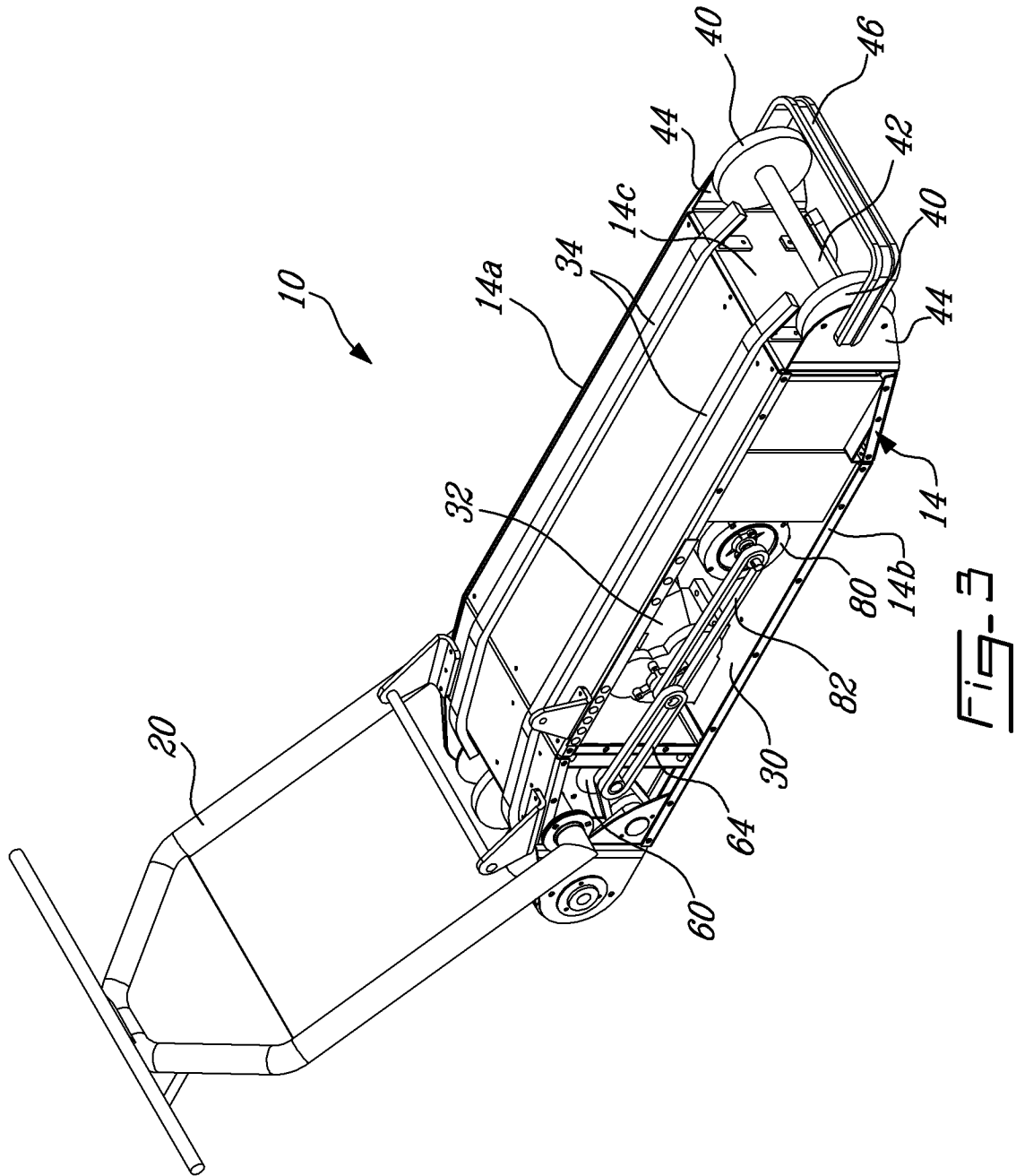


FIG-2



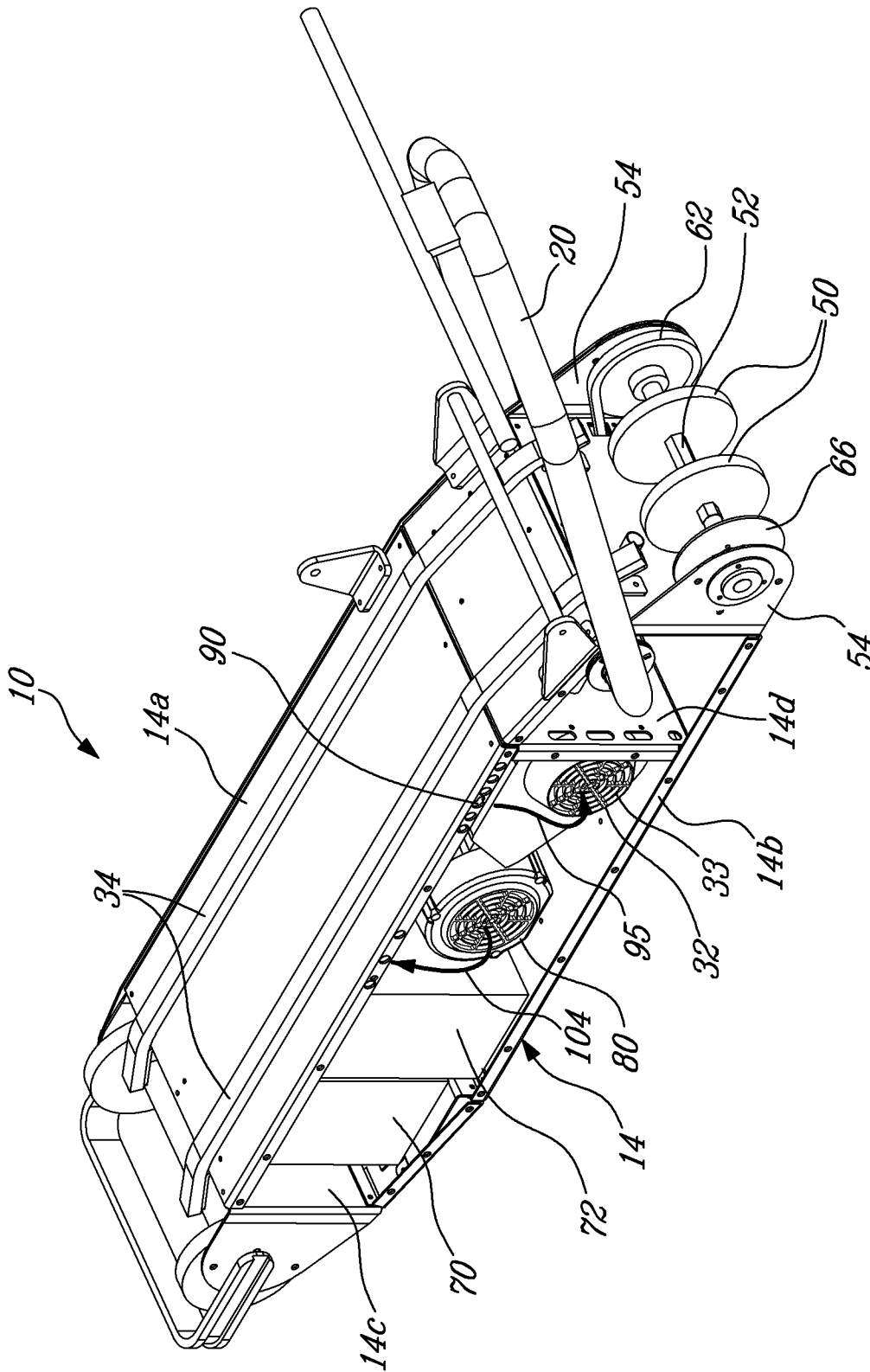


Fig-4

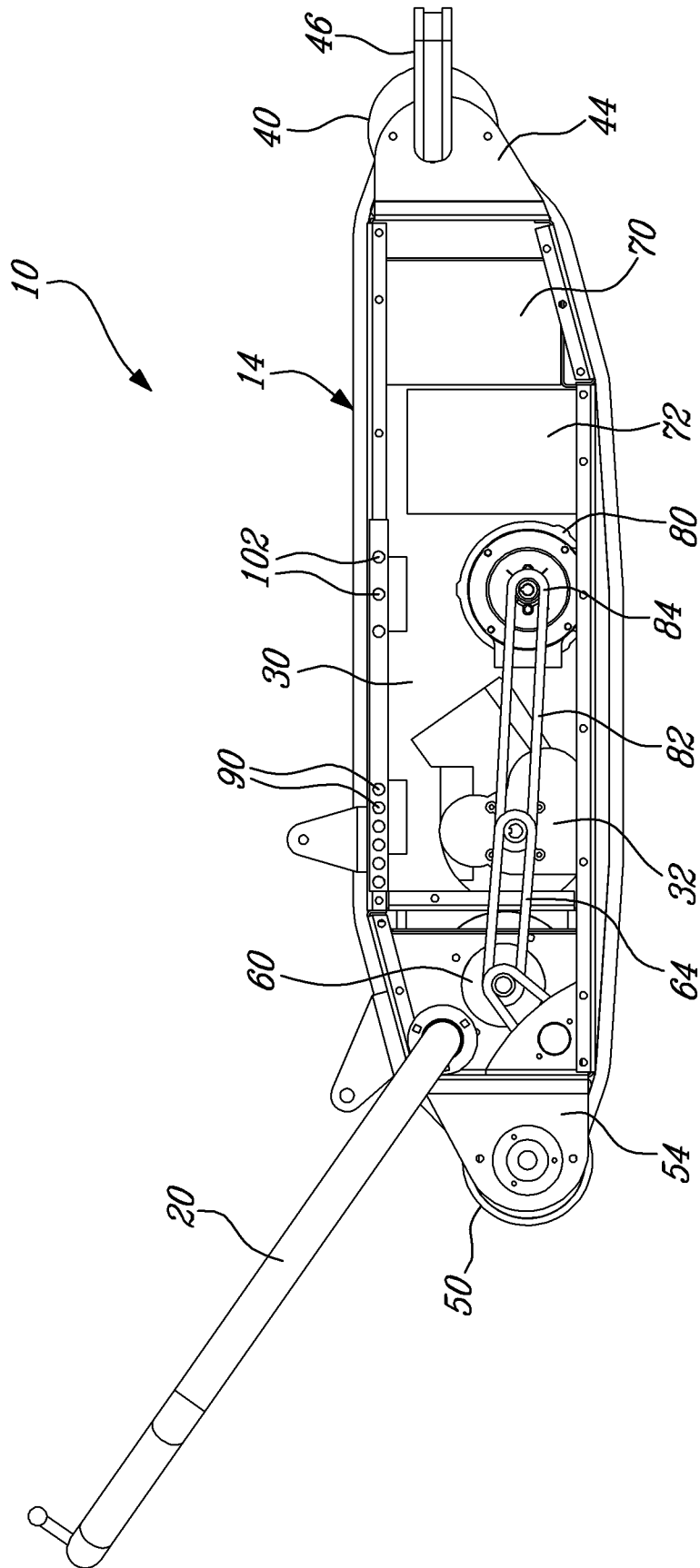


FIG-5

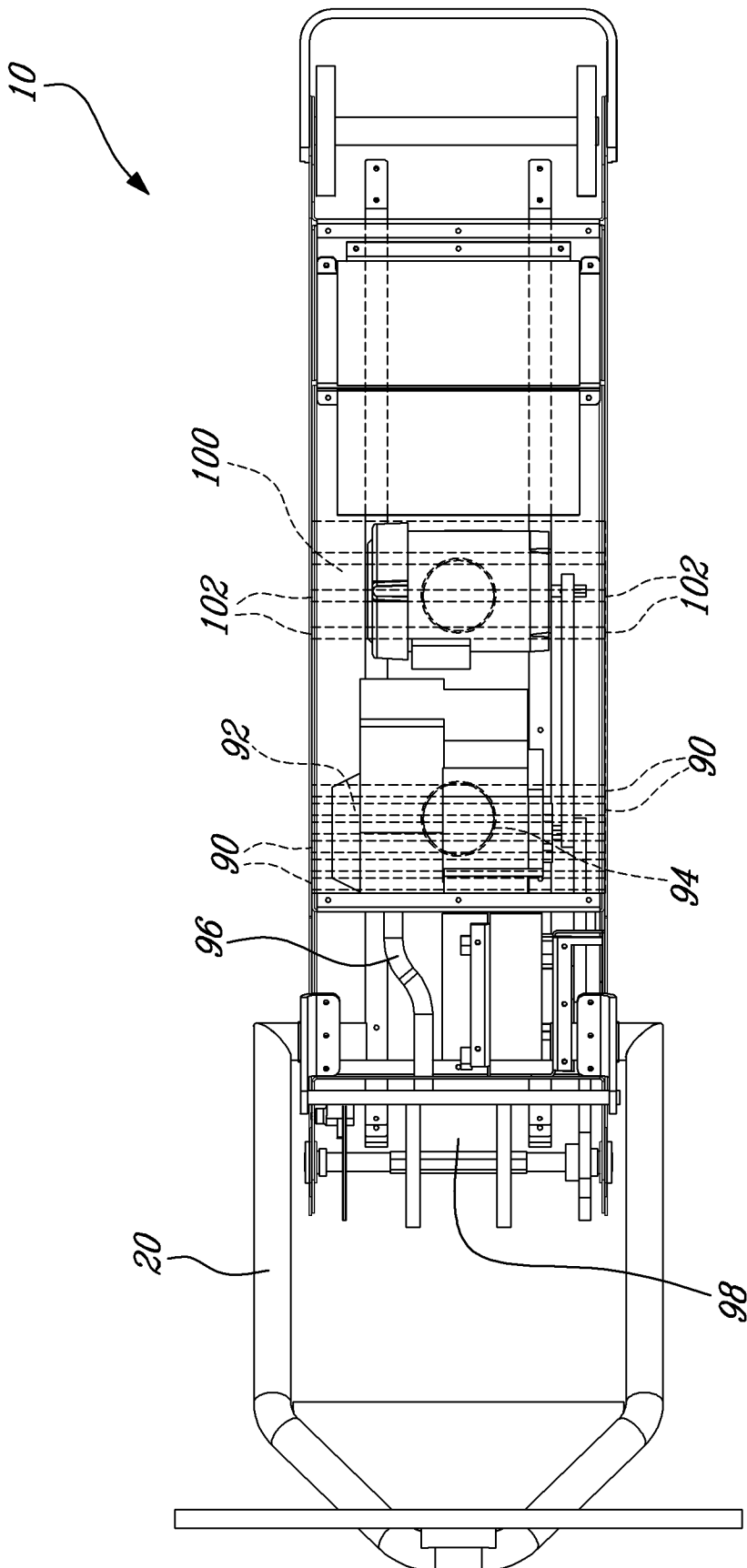


FIG-6

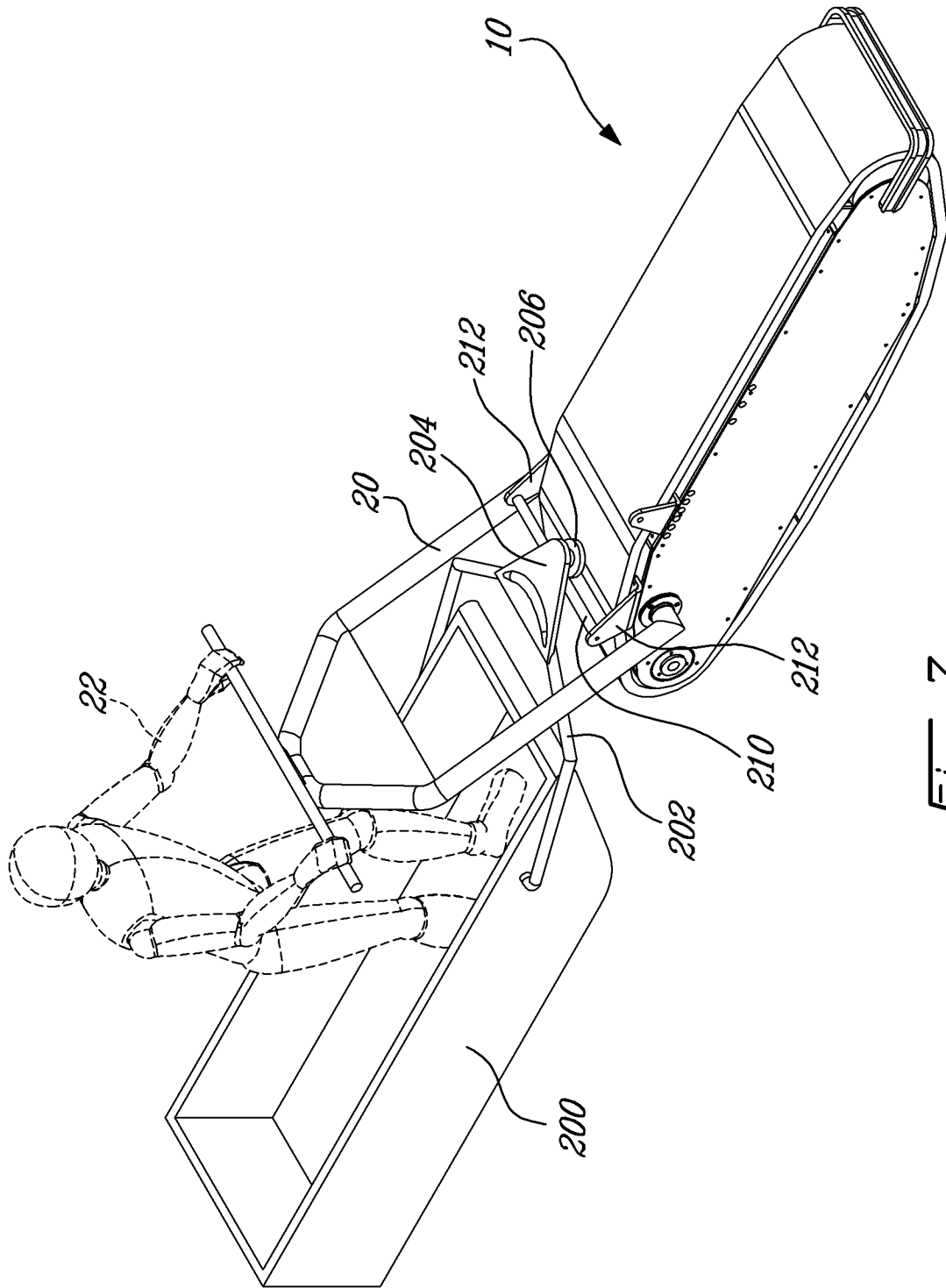


FIG-7

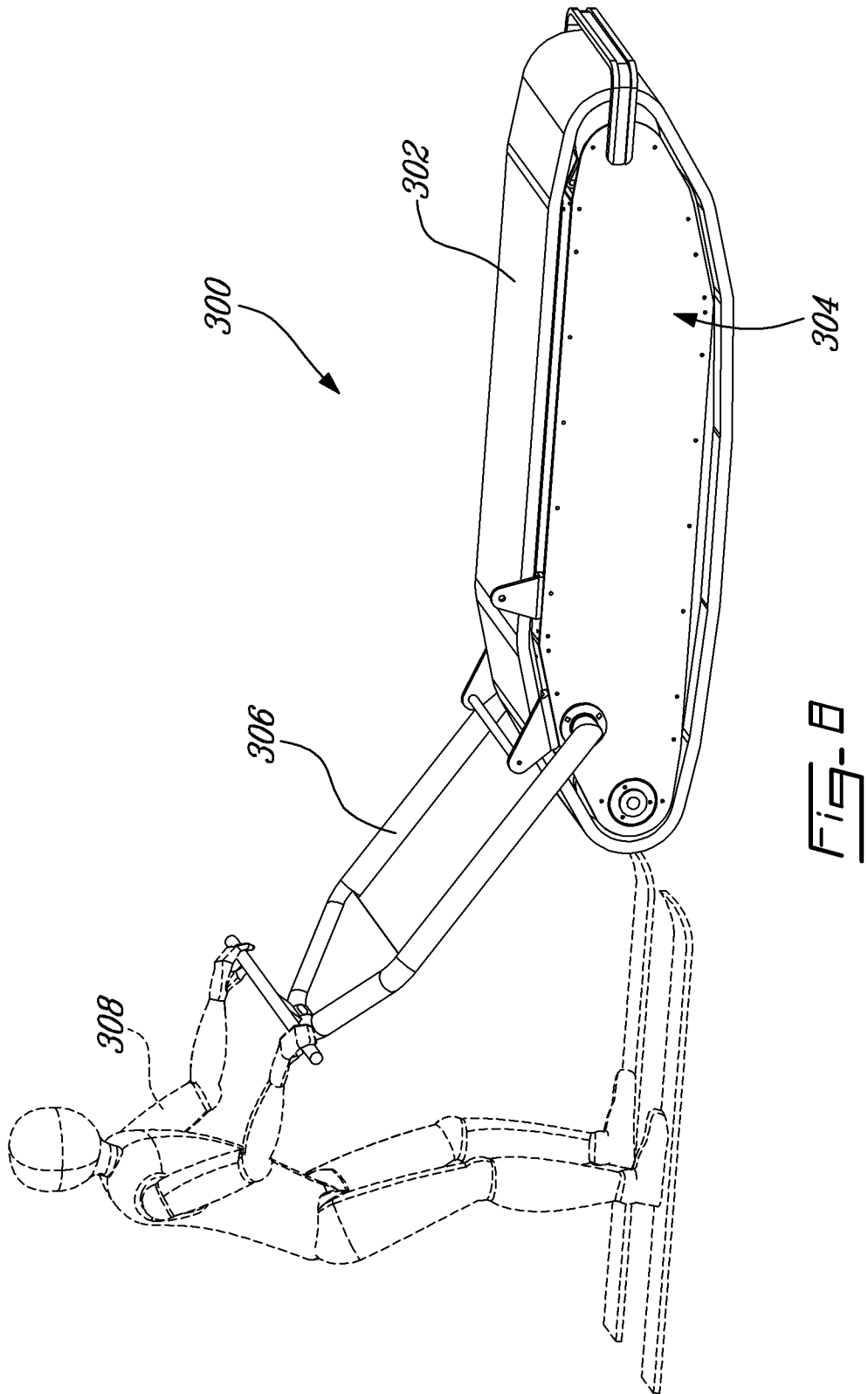


FIG. 8

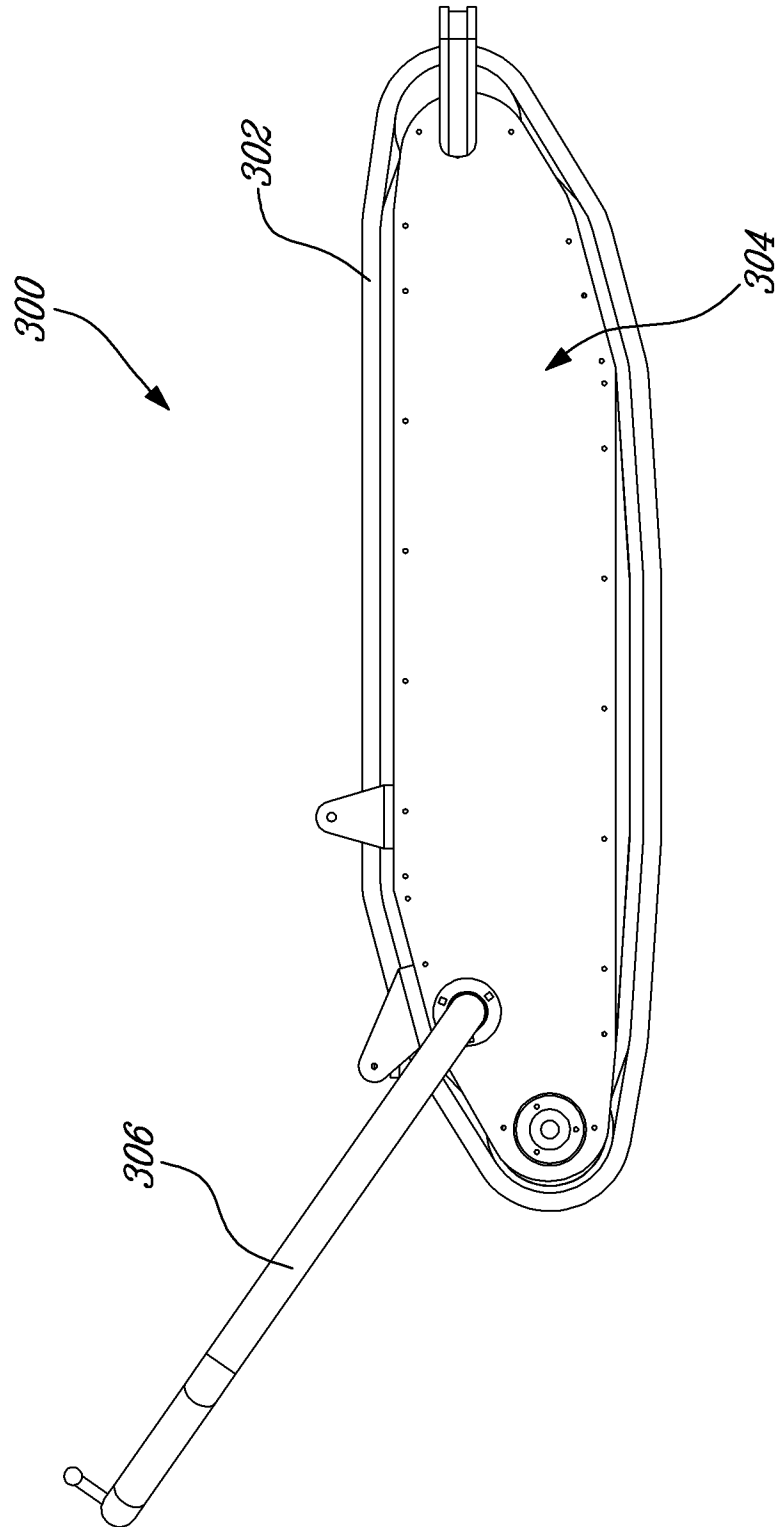


FIG-9

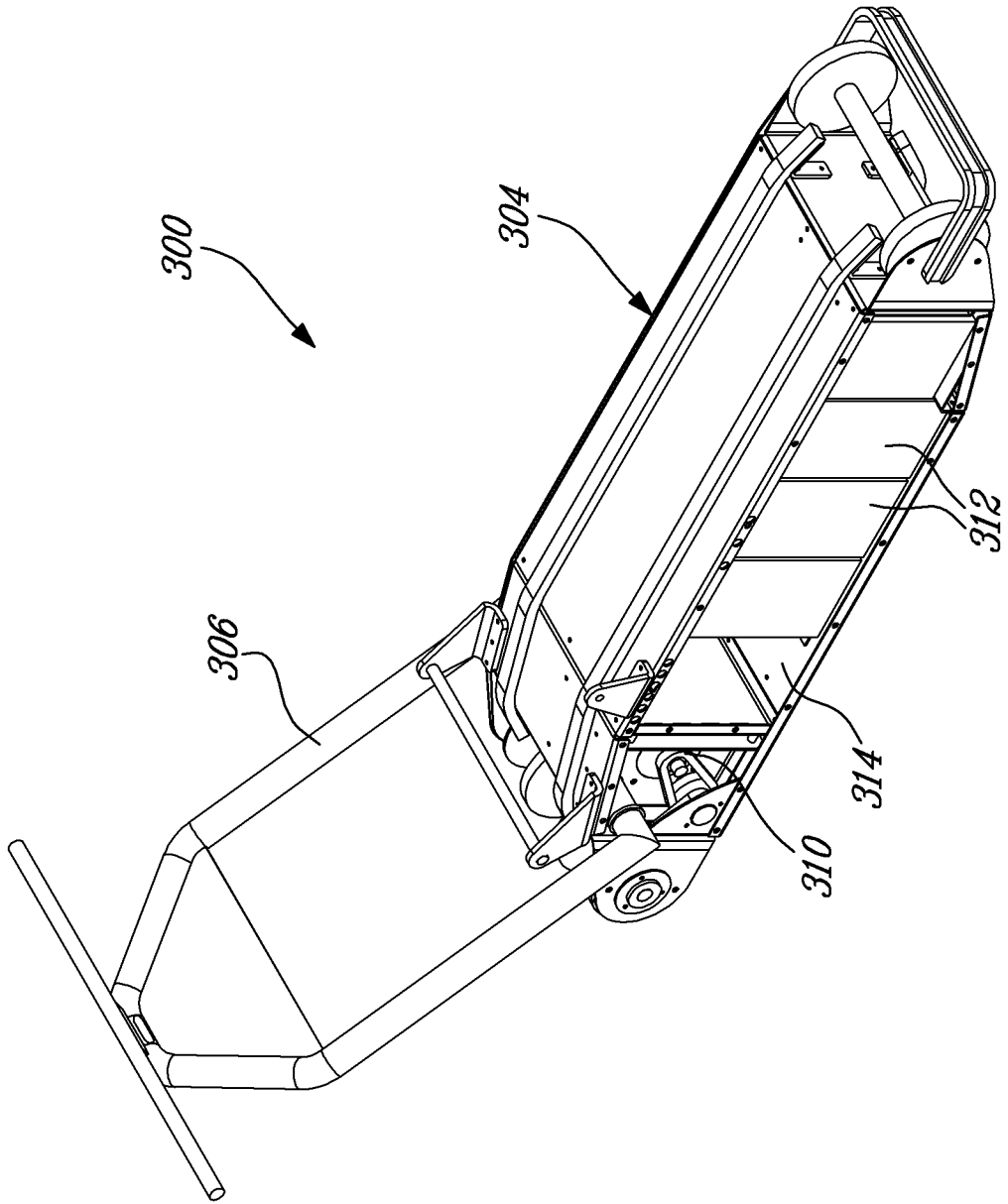


FIG-10

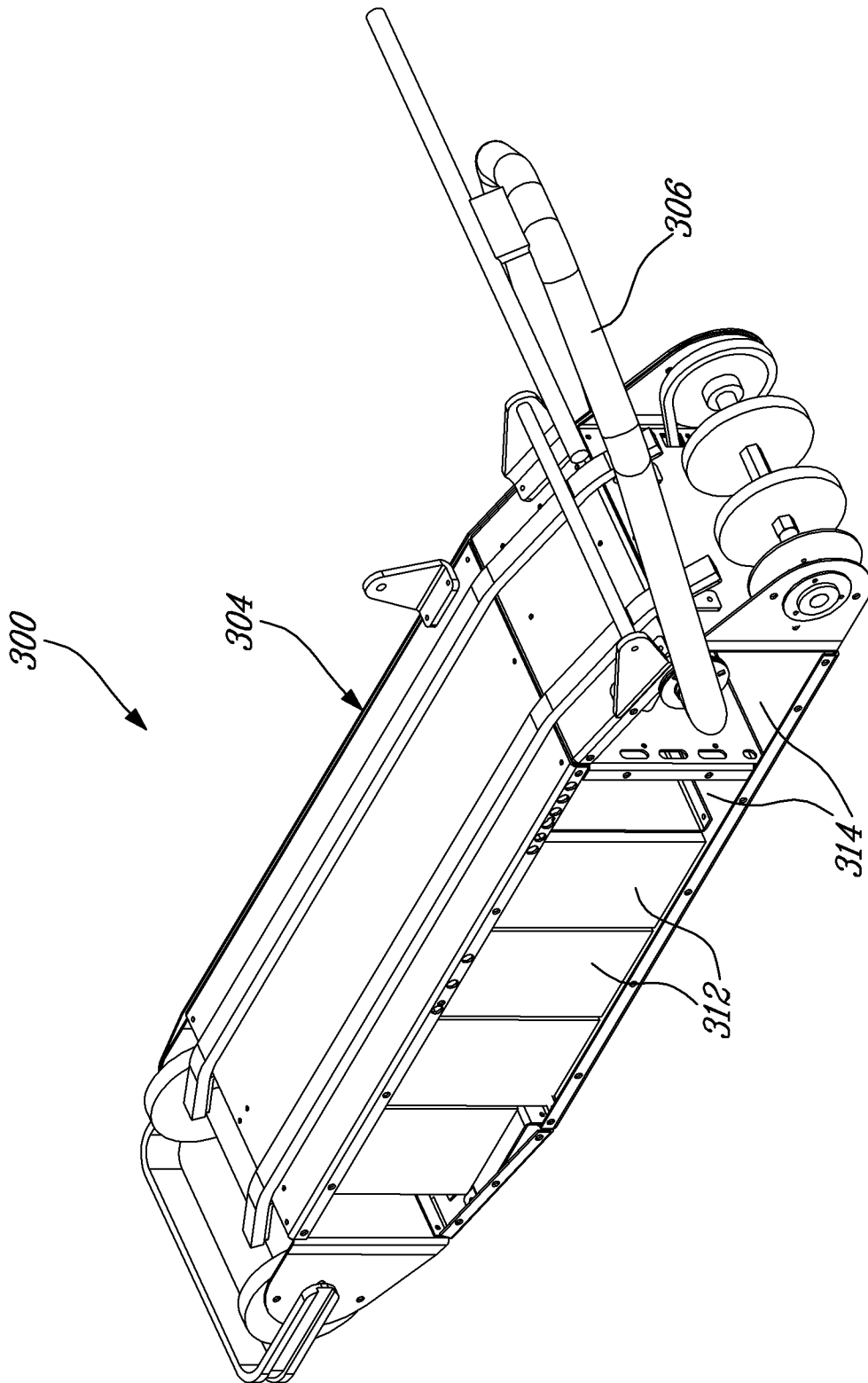


Fig-11

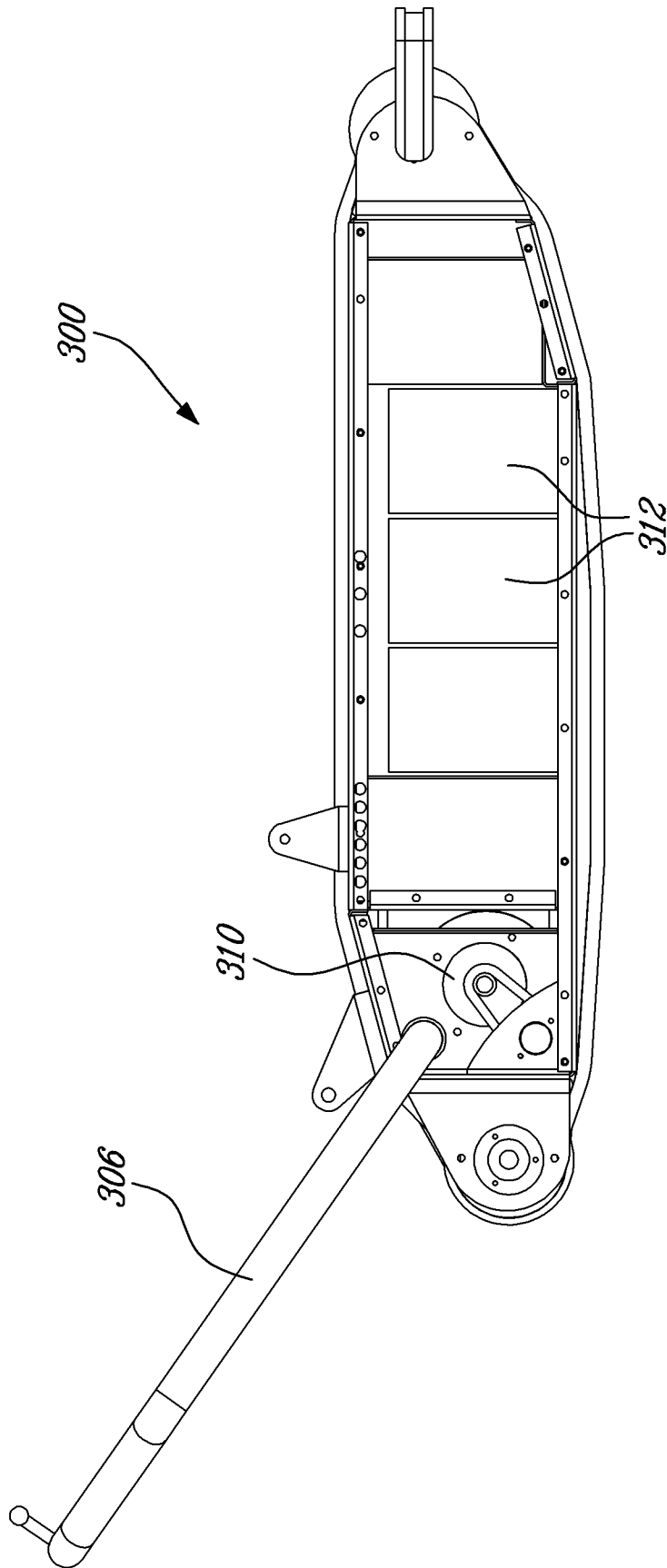


FIG-12

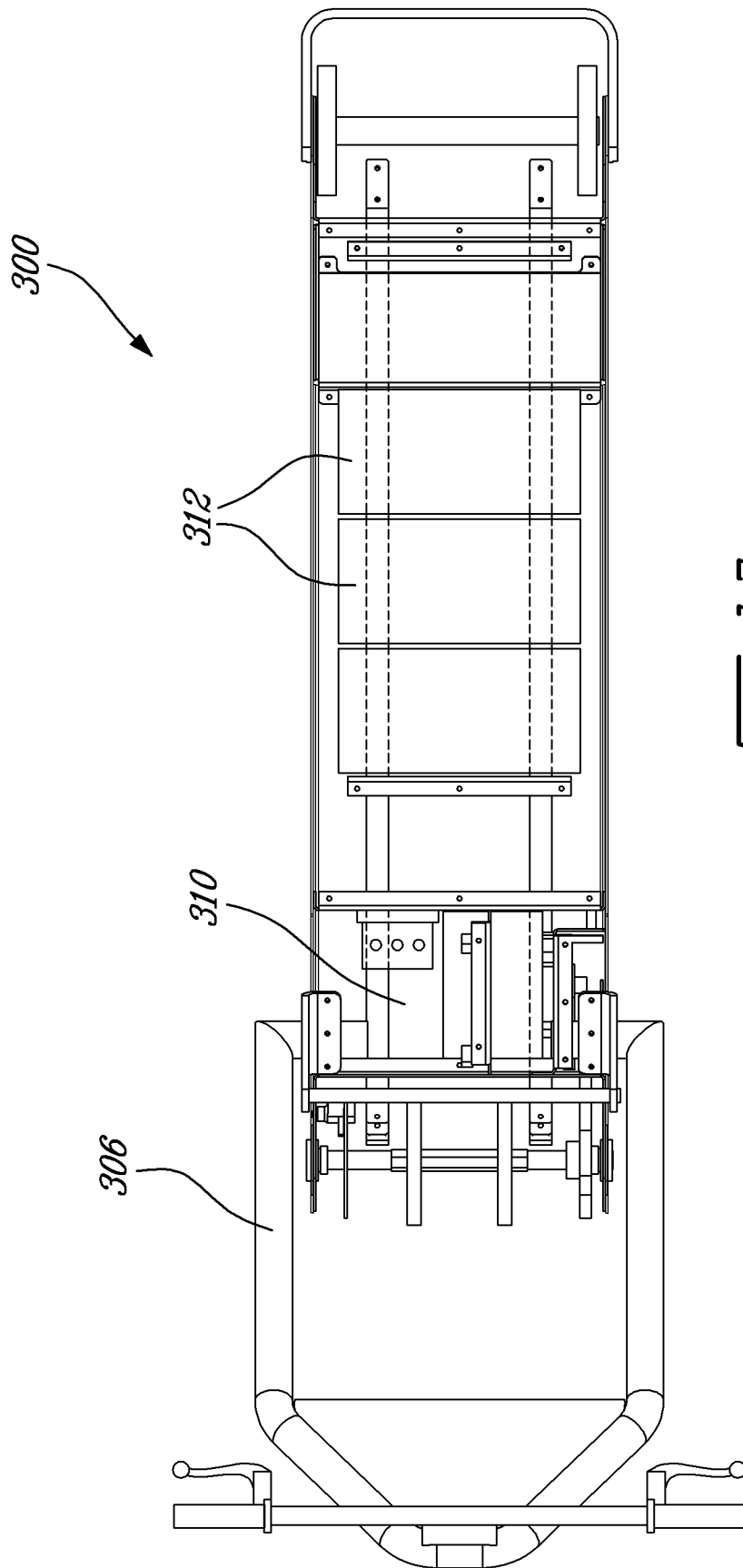


FIG-13

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No.
PCT/CA2011/050202

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER

CIB: **B62D 55/07** (2006.01), **A63C 11/10** (2006.01), **B60K 11/06** (2006.01), **B60K 11/08** (2006.01),
B62D 51/00 (2006.01)
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
CIB: **B62D 55/07** (2006.01), **A63C 11/10** (2006.01), **B60K 11/06** (2006.01), **B60K 11/08** (2006.01), **B62D 51/00** (2006.01),
B62M 27/00(2006.01), B62M 29/00 (2006.01), **A63C 5/08** (2006.01)
ECLA: B62D, A63C, B62M, B60K

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	FR 2,431,304 A1 (JAULMES, E.) 15 February 1980 (15-02-1980) * Figures 1-3 *	1-57
A	CA 2,294,527 A1 (KOMISAK, J.) 30 December 1998 (30-12-1998) * Figure 2 *	1-57
A	CA 1,079,776 A (THOMPSON, R. G.) 17 Jun 1980 (17-06-1980) * Page 3, lignes 12-19 *	1
A	US 5,363,937 A (JAMES, M. E.) 15 November 1994 (15-11-1994) * Abrégé *	36

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents:

“A” document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance

“E” earlier application or patent but published on or after the international filing date

“L” document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)

“O” document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means

“P” document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

“T” later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention

“X” document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone

“Y” document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art

“&” document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

11 juillet 2011 (11-07-2011)

Date of mailing of the international search report

26 juillet 2011 (26-07-2011)

Name and mailing address of the ISA/

Authorized officer

Facsimile No.

Telephone No.

Box No. II Observations where certain claims were found unsearchable (Continuation of item 2 of first sheet)

This international search report has not been established in respect of certain claims under Article 17(2)(a) for the following reasons:

1. Claims Nos.:
because they relate to subject matter not required to be searched by this Authority, namely:

2. Claims Nos.:
because they relate to parts of the international application that do not comply with the prescribed requirements to such an extent that no meaningful international search can be carried out, specifically:

3. Claims Nos.:
because they are dependent claims and are not drafted in accordance with the second and third sentences of Rule 6.4(a).

Box No. III Observations where unity of invention is lacking (Continuation of item 3 of first sheet)

This International Searching Authority found multiple inventions in this international application, as follows:

The claims relate to multiple inventive concepts, as follows:

Group A - Claims 1-35 relate to a compact propelling device comprising a ventilation circuit for the inner chamber of the sealed housing.

Group B - Claims 36-57 relate to a compact propelling device comprising a generator arranged in the inner chamber of the sealed housing.

1. As all required additional search fees were timely paid by the applicant, this international search report covers all searchable claims.
2. As all searchable claims could be searched without effort justifying additional fees, this Authority did not invite payment of additional fees.
3. As only some of the required additional search fees were timely paid by the applicant, this international search report covers only those claims for which fees were paid, specifically claims Nos.:

4. No required additional search fees were timely paid by the applicant. Consequently, this international search report is restricted to the invention first mentioned in the claims; it is covered by claims Nos.:

Remark on Protest

- The additional search fees were accompanied by the applicant's protest and, where applicable, the payment of a protest fee.
- The additional search fees were accompanied by the applicant's protest but the applicable protest fee was not paid within the time limit specified in the invitation.
- No protest accompanied the payment of additional search fees.

INTERNATIONAL SEARCH REPORT
Information on patent family members

International application No.

PCT/CA2011/050202

Document Cité	Date de Publication	Famille	Date de Publication
FR2431304A1	15 February 1980 (15-02-1980)	FR2431304A1 FR2431304B1	15 February 1980 (15-02-1980) 04 December 1981 (04-12-1981)
CA2294527A1	30 December 1980 (30-12-1980) 8)	AT230364T AU8137898A CZ9904672A3 CZ292737B6 DE69810470D1 DE69810470T2 DK989938T3 EP0989938A1 EP0989938B1 ES2187035T3 SK85497A3 SK283293B6 WO9858835A1	15 January 2003 (15-01-2003) 04 January 1999 (04-01-1999) 14 Jun 2000 (14-06-2000) 17 December 2003 (17-12-2003) 06 February 2003 (06-02-2003) 06 November 2003 (06-11-2003) 14 April 2003 (14-04-2003) 05 April 2000 (05-04-200) 02 January 2003 (02-01-2003) 16 MAY 2003 (16-05-2003) 16 January 1999 (16-01-1999) 02 May 2003 (02-05-2003) 30 December 1998 (30-12-1998)
CA1079776A1	17 Jun 1980 (17-06-1980)	CA1079776A1 US4096919A	17 Jun 1980 (17-06-1980) 27 Jun 1978 (27-06-1978)
US5363937A	15 November 1994 (15-11-1994)	US5363937A WO9408837A1	15 November 1994 (15-11-1994) 28 April 1994 (28-04-1994)

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°
PCT/CA2011/050202

<p>A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE CIB: B62D 55/07 (2006.01) , A63C 11/10 (2006.01) , B60K 11/06 (2006.01) , B60K 11/08 (2006.01) , B62D 51/00 (2006.01) Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB</p>																
<p>B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTÉ</p> <p>Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) CIB: B62D 55/07 (2006.01), A63C 11/10 (2006.01), B60K 11/06 (2006.01), B60K 11/08 (2006.01), B62D 51/00 (2006.01), B62M 27/00 (2006.01), B62M 29/00 (2006.01), A63C 5/08 (2006.01) ECLA: B62D, A63C, B62M, B60K</p> <p>Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche</p> <p>Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) Base de données sur les brevets canadiens, EPOQUE (Epodoc), WEST Termes de recherche: traction, chenille, guidon, moteur, compact, portable, ventilation, température, générateur / “propelling, track, belt, engine, motor, handle, compact, portable, ventilation, temperature, generator”.</p>																
<p>C. DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width:10%;">Catégorie*</th> <th style="width:60%;">Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents</th> <th style="width:30%;">n° des revendications visées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">A</td> <td>FR 2,431,304 A1 (JAULMES, E.) 15 février 1980 (15-02-1980) * Figures 1-3 *</td> <td align="center">1-57</td> </tr> <tr> <td align="center">A</td> <td>CA 2,294,527 A1 (KOMISAK, J.) 30 décembre 1998 (30-12-1998) * Figure 2 *</td> <td align="center">1-57</td> </tr> <tr> <td align="center">A</td> <td>CA 1,079,776 A (THOMPSON, R. G.) 17 juin 1980 (17-06-1980) * Page 3, lignes 12-19 *</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td align="center">A</td> <td>US 5,363,937 A (JAMES, M. E.) 15 novembre 1994 (15-11-1994) * Abrégé *</td> <td align="center">36</td> </tr> </tbody> </table>		Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	n° des revendications visées	A	FR 2,431,304 A1 (JAULMES, E.) 15 février 1980 (15-02-1980) * Figures 1-3 *	1-57	A	CA 2,294,527 A1 (KOMISAK, J.) 30 décembre 1998 (30-12-1998) * Figure 2 *	1-57	A	CA 1,079,776 A (THOMPSON, R. G.) 17 juin 1980 (17-06-1980) * Page 3, lignes 12-19 *	1	A	US 5,363,937 A (JAMES, M. E.) 15 novembre 1994 (15-11-1994) * Abrégé *	36
Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	n° des revendications visées														
A	FR 2,431,304 A1 (JAULMES, E.) 15 février 1980 (15-02-1980) * Figures 1-3 *	1-57														
A	CA 2,294,527 A1 (KOMISAK, J.) 30 décembre 1998 (30-12-1998) * Figure 2 *	1-57														
A	CA 1,079,776 A (THOMPSON, R. G.) 17 juin 1980 (17-06-1980) * Page 3, lignes 12-19 *	1														
A	US 5,363,937 A (JAMES, M. E.) 15 novembre 1994 (15-11-1994) * Abrégé *	36														
<p><input type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents. <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe.</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%; padding: 5px;"> * Catégories spéciales de documents cités : "A" document définissant l'état général de la technique, n'étant pas considéré comme particulièrement pertinent "E" demande ou brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié ayant la date de dépôt international, mais après la date de priorité revendiquée </td> <td style="width:50%; padding: 5px;"> "T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour permettre de comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets </td> </tr> </table>		* Catégories spéciales de documents cités : "A" document définissant l'état général de la technique, n'étant pas considéré comme particulièrement pertinent "E" demande ou brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié ayant la date de dépôt international, mais après la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour permettre de comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets													
* Catégories spéciales de documents cités : "A" document définissant l'état général de la technique, n'étant pas considéré comme particulièrement pertinent "E" demande ou brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié ayant la date de dépôt international, mais après la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour permettre de comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets															
Date à laquelle la recherche a été effectivement achevée 11 juillet 2011 (11-07-2011)	Date d'expédition du rapport de recherche 26 juillet 2011 (26-07-2011)															
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale/CA Office de la propriété intellectuelle du Canada Place du Portage I, C114 - 1er étage, Boîte PCT 50, rue Victoria Gatineau, Québec K1A 0C9 n° de télécopieur : 001-819-953-6742	Fonctionnaire autorisé Catherine Soucy (819) 997-8808															

Cadre n° II Observations - lorsqu'il a été estimé que certaines revendications ne pouvaient pas faire l'objet d'une recherche (suite du point 2 de la première feuille)

Le rapport de recherche internationale n'a pas été établi en ce qui concerne certaines revendications conformément à l'article 17.2)a) pour les raisons suivantes :

1. Les revendications n^{os} :
se rapportent à un objet à l'égard duquel l'administration chargée de la recherche internationale n'est pas tenue de procéder à la recherche, à savoir :

2. Les revendications n^{os} :
parce qu'elles se rapportent à des parties de la demande internationale qui ne remplissent pas suffisamment les conditions prescrites pour qu'une recherche significative puisse être effectuée, en particulier :

3. Les revendications n^{os} :
parce qu'elles sont des revendications dépendantes et ne sont pas rédigées conformément aux dispositions de la deuxième et de la troisième phrases de la règle 6.4.a).

Cadre n° III Observations - lorsqu'il y a absence d'unité de l'invention (suite du point 3 de la première feuille)

L'administration chargée de la recherche internationale a trouvé plusieurs inventions dans la demande internationale, à savoir :

Les revendications portent sur plusieurs concepts inventifs, comme suit:

Groupe A - Les revendications 1-35 portent sur un appareil de traction compact incluant un circuit de ventilation de la chambre interne du boîtier étanche.

Groupe B - Les revendications 36-57 portent sur un appareil de traction compact incluant un générateur placé dans la chambre interne du boîtier étanche.

1. Comme toutes les taxes additionnelles exigées ont été payées dans les délais par le déposant, le présent rapport de recherche internationale porte sur toutes les revendications pouvant faire l'objet d'une recherche.
2. Comme toutes les revendications qui se prêtent à la recherche ont pu faire l'objet de cette recherche sans effort particulier justifiant des taxes additionnelles, l'administration chargée de la recherche internationale n'a sollicité le paiement d'aucunes taxes de cette nature.
3. Comme une partie seulement des taxes additionnelles demandées a été payée dans les délais par le déposant, le présent rapport de recherche internationale ne porte que sur les revendications pour lesquelles les taxes ont été payées, à savoir les revendications n^{os} :
4. Aucune taxes additionnelles demandées n'ont été payées dans les délais par le déposant. En conséquence, le présent rapport de recherche internationale ne porte que sur l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications; elle est couverte par les revendications n^{os} :

Remarque quant à la réserve Les taxes additionnelles étaient accompagnées d'une réserve de la part du déposant et, le cas échéant, du paiement de la taxe de réserve.

Les taxes additionnelles étaient accompagnées d'une réserve de la part du déposant mais la taxe de réserve n'a pas été payée dans le délai prescrit dans l'invitation.

Le paiement des taxes additionnelles n'était assorti d'aucune réserve.

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE
Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°
PCT/CA2011/050202

Document Cité	Date de Publication	Famille	Date de Publication
FR2431304A1	15 février 1980 (15-02-1980)	FR2431304A1 FR2431304B1	15 février 1980 (15-02-1980) 04 décembre 1981 (04-12-1981)
CA2294527A1	30 décembre 1998 (30-12-1998)	AT230364T AU8137898A CZ9904672A3 CZ292737B6 DE69810470D1 DE69810470T2 DK989938T3 EP0989938A1 EP0989938B1 ES2187035T3 SK85497A3 SK283293B6 WO9858835A1	15 janvier 2003 (15-01-2003) 04 janvier 1999 (04-01-1999) 14 juin 2000 (14-06-2000) 17 décembre 2003 (17-12-2003) 06 février 2003 (06-02-2003) 06 novembre 2003 (06-11-2003) 14 avril 2003 (14-04-2003) 05 avril 2000 (05-04-2000) 02 janvier 2003 (02-01-2003) 16 mai 2003 (16-05-2003) 11 janvier 1999 (11-01-1999) 02 mai 2003 (02-05-2003) 30 décembre 1998 (30-12-1998)
CA1079776A1	17 juin 1980 (17-06-1980)	CA1079776A1 US4096919A	17 juin 1980 (17-06-1980) 27 juin 1978 (27-06-1978)
US5363937A	15 novembre 1994 (15-11-1994)	US5363937A WO9408837A1	15 novembre 1994 (15-11-1994) 28 avril 1994 (28-04-1994)